

que peu de rapport avec le coût effectif de la production des articles. Voilà certains aspects dont, à notre avis, le comité devrait faire un examen approfondi dans le cadre de l'étude de la hausse des prix des aliments au Canada.

Une voix: C'est toujours la même histoire.

M. Gilbert: Le député qui m'a précédé a mentionné les coopératives. Nous avons deux sortes de coopératives au Canada, les coopératives d'escompte et les coopératives de consommation. Les citoyens comme moi ne connaissent que les coopératives de consommation. Nous constatons qu'elles paient des ristournes en vue d'aider le producteur à baisser ses prix, mais elles n'ont pas réussi dans les grandes villes. C'est sans doute à cause des pressions exercées par les magasins à succursales multiples.

Une voix: Soyez prudent John.

M. Gilbert: Récemment, les coopératives ont adopté une nouvelle ligne de conduite en imposant des frais de gestion de compte pour services rendus.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Il est très difficile pour la présidence de suivre le discours du député. Ce n'est pas ma langue maternelle, mais je tente d'apprendre l'anglais et lorsque les députés agissent ainsi, la présidence a peine à suivre le débat.

M. Gilbert: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je suis sûr que les députés à ma droite essaient d'aider avec leur gentillesse habituelle. J'aime bien leurs railleries car elles stimulent mon esprit, et la sagesse provient habituellement du choc des idées.

Pour revenir aux coopératives, elles estiment maintenant qu'il faudrait percevoir des frais directs pour services rendus. Leurs efforts en ce sens ont connu un succès presque instantané dans diverses villes à travers le pays, spécialement dans les Maritimes, ainsi qu'à Oshawa, Toronto et Hamilton. On a signalé que ces coopératives ont souvent bénéficié de l'aide financière des syndicats. Il me semble que le comité devrait étudier attentivement la possibilité d'encourager les efforts des coopératives dans cet important domaine.

La représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) a parlé des initiatives prises par les États-Unis, l'Angleterre et la Suède en matière de blocage des prix et des salaires. Je crois que le comité devrait consacrer quelque temps à l'étude de la question. Il serait stupide d'adopter les méthodes et les techniques de ces différents pays, mais il ne faut pas les ignorer. Nous, néo-démocrates, souhaitons que l'on étudie le plus attentivement possible les méthodes de contrôle qui pourraient diminuer le coût des denrées alimentaires pour les Canadiens; il faut également se rappeler qu'à l'heure actuelle, l'agriculteur ne reçoit pas une part équitable du dollar dépensé pour son produit.

L'orateur qui m'a précédé a critiqué les répercussions des coûts de la main-d'œuvre sur la hausse des prix. Permettez-moi de lui signaler que moins de 35 p. 100 des travailleurs canadiens sont syndiqués. De nombreux travailleurs n'ont aucune protection lorsqu'il s'agit de négocier les salaires et les conditions de travail. Lorsqu'on blâme le mouvement syndical, comme l'a fait le député, cela indique l'on favorise la grosse entreprise qui contribue substantiellement, de nombreuses façons et à de nombreuses occasions, au parti politique qu'il appuie.

C'est pour les raisons que j'ai exposées que le NPD appuiera la motion. Je vois que le ministre des Finances

Denrées alimentaires—Comité

regarde de notre côté avec une certaine expression sceptique au sujet de notre appui de la motion. Je lui répéterai ce qu'ont dit cet après-midi des membres de notre parti. Le ministre des Finances nous a déçus lorsque, après les élections, il a fait une enquête dans les sociétés d'alimentation et les magasins à chaînes, pour leur demander s'ils étaient d'accord pour qu'on fasse une étude. Cela n'est pas digne du ministre des Finances. Je le crois plus progressiste.

L'hon. M. Turner: Sur quoi se fonde votre affirmation, John?

M. Lewis: C'est ce que je voudrais savoir.

M. Gilbert: Je croyais que le ministre aurait pu se soucier suffisamment des Canadiens pour leur signaler immédiatement la question appuyée de recommandations qui auraient entraîné une baisse des prix de denrées alimentaires.

En tout cas, monsieur l'Orateur, pour ces motifs, nous du NPD appuierons la motion. Nous espérons que les libéraux membres du comité seront assez résolus et énergiques pour présenter des recommandations qui entraîneront une baisse des prix de denrées alimentaires pour tous les Canadiens.

[Français]

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur le président, comme c'est la première fois que je prends la parole dans cette enceinte, je veux vous souhaiter, comme les autres députés l'ont fait avant moi, le plus grand succès dans l'accomplissement de votre tâche, en dépit de circonstances difficiles.

C'est avec le plus grand plaisir, monsieur le président, que je prononce quelques paroles pour appuyer la motion dont la Chambre est actuellement saisie.

[Traduction]

Une voix: Il ne ressemble pas à Perry Ryan.

L'hon. M. Turner: Cela ne ressemble pas non plus à ses propos.

Une voix: Dieu soit loué!

Des voix: Règlement!

M. Stollery: Cette motion est conforme à la tendance du discours du trône, et à son esprit. Si mes calculs sont exacts, je suis le cinquante et unième député à prendre la parole sur le sujet. A mon avis, si nous voulons vraiment créer ce comité, nous devrions adopter la motion le plus rapidement possible, et sûrement après un débat moins verbeux que celui-ci ne l'a été jusqu'à présent.

• (2040)

La montée en flèche du coût des aliments depuis l'été dernier inquiète vivement tous les Canadiens. De fait, toute cette affaire mystérieuse occupe une place unique dans l'économie, du fait qu'elle semble être moins bien comprise. Ainsi, pourquoi diverses épiceries à succursales multiples font-elles des bénéfices à ce point disproportionnés? D'après le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), dont les observations hier soir étaient fort pertinentes à mon avis, IGA aurait fait des bénéfices de 6.7 p. 100, une fois ses impôts payés, alors que Dominion Stores aurait réalisé des bénéfices de 11.2 p. 100.

Une voix: En quelle année était-ce?